

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'Étudier LE PRÉAVIS MUNICIPAL No 76/2011-2016

-ADOPTION DU PROJET DE REQUALIFICATION DU CHEMIN DES LENTILLIÈRES

-ADOPTION DES CESSIONS, EXPROPRIATIONS, DÉCADASTRATIONS PARTIELLES DES PARCELLES 1507, 2293, 2307, 685, 2294 ET TRANSFERTS AUX DOMAINES PUBLICS COMMUNAUX 10, 64, 146

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mercredi 1er avril 2015 à 19h30 à la salle Sorge.

Elle était composée des membres suivants :

Mme Gay Bernadette	PS
Messieurs Germond Jacques-Edouard	ROLC
Paillard Claude	ROLC
Veillard Serge	CDC
Zysset Anton	CDC
Tavel Marc-Henri	CDC Président rapporteur
Gruffel Pascal	ROLC (absent)

La Municipalité est représentée par M. Tendon Michel, Syndic, M. Liaudet Jacques, chef du service de l'urbanisme, Mme Grossenbacher Nathalie, urbanisme.

But du préavis

Ce préavis a pour but de demander au Conseil l'adoption du projet de requalification du chemin des Lentillières, ainsi que l'adoption des cessions, expropriations, décadastrations partielles des parcelles 1507, 2293, 2307, 685, 2294 et transferts aux domaines publics communaux 10, 64, 146

Le chemin des Lentillières est situé dans la zone industrielle de la Vernie, au sud de la route cantonale 179 (route de Crissier).

Le projet de requalification du ch. des Lentillières a été élaboré parallèlement au projet du plan de quartier " Lentillières Nord ". Ces deux projets sont coordonnés et indissociables.

Procédure

Ce projet de requalification a suivi la même procédure que le projet de plan de quartier " Lentillières Nord ", à savoir, un examen préalable des services cantonaux le 27 octobre 2014 avec un préavis positif.

Le volet foncier du projet (cessions, expropriations, décadestrations partielles des parcelles 1507, 2293, 2307, 685, 2294 et transfert aux domaines publics communaux 10, 64, 146) a suivi la même procédure de légalisation que le projet routier. Ces deux projets ont été mis à l'enquête publique du 31 janvier au 2 mars 2015.

Il faut souligner que tous les accords avec les propriétaires concernés ont été signés à l'amiable et n'ont suscité aucune expropriation !

Discussion

Les commissaires ont relevé que le nombre de véhicules par jour dans ce nouveau quartier, sur les routes environnantes n'allaient pas fluidifier la circulation dans le périmètre déjà surchargé.

Il est à noter l'extrême volonté de collaboration du propriétaire foncier, du quartier "Lentillères Nord", Patrimonium, qui a cédé et aménagera à ses frais plus de 3'200 m2 de terrain pour l'affectation des trottoirs le long de ce chemin.

Conclusion de la commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Crissier, le 19 avril 2015

Le président-rapporteur

Tavel Marc-Henri